

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**

Nom de produit : AVERY DENNISON ADHESIVE REMOVER
Code de produit : CA6970001

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Utilisation professionnel et/ou industrielle. (SU22/SU3). Nettoyant (PC35).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Avery Dennison Graphics Solutions
Willem Einthovenstraat 11
2342 BH Oegstgeest, les Pays-Bas
Téléphone : +31-71-342 16 61
Télécopie : +31-71-342 15 94
E-mail : peter.kuivenhoven@eu.averydennison.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : +31-71-342 16 61 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

*

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Liquide inflammable, catégorie 3. Irritation cutanée, catégorie 2. Irritation oculaire, catégorie 2.
1272/2008) Sensibilisation cutanée, catégorie 1. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique, catégorie 3. Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1. Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.

Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Risques physiques/
chimiques : Inflammable.

Risques pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres informations : Conserver hors de la portée des enfants. Éviter le contact avec la peau. Porter des gants appropriés. Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases	:	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
		H315	Provoque une irritation cutanée.
		H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
		H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
		P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
		P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, mousse résistant à alcool, produit chimique sec ou eau pulvérisée pour l'extinction.
		alc	
		P261 spray	Éviter de respirer les aérosols.
		P280 face hands	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
		P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
		P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
		P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
		P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
		P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
		P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
		P391	Recueillir le produit répandu.
		P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Etiquetage supplémentaire

- : Contient: d-Limonène
- : Si le mélange est étiqueté conformément au Règlement (CE) no 1272/2008, l'étiquette doit porter (tambien) l'indication suivante: Contient: 1-Méthoxy-2-propanol Propane-2-ol
- : Le mélange contient 68 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue.

2.3. Autres dangers

Autres informations : Inconnu.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

*

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro REACH	LEP
Pin-2(3)-ène Flam. Liq. 3; Skin Sens. 1; Asp. Tox. 1; Skin irrit 2 H226; H317; H315; H304	0,1 - < 1	80-56-8	201-291-9	01-2119519223-49	#
7-Méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène Flam. Liq. 3; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; Asp. Tox. 1 H226; H315; H319, H304	1 - < 5	123-35-3	204-622-5	01-2119514321-56	
2-Butoxyéthanol Acute Tox. 4; Eye Irrit. 2; Skin Irrit. 2 H332; H312; H302; H319; H315	1 - < 5	111-76-2	203-905-0	01-2119475108-36	#
Propane-2-ol Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3 H225; H319; H336	10 - < 15	67-63-0	200-661-7	01-2119457558-25	#

1-Méthoxy-2-propanol Flam. Liq. 3; STOT SE 3 H226; H336	10 - < 15	107-98-2	203-539-1	01-2119457435-35	#
d-Limonène Flam. Liq. 3; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1 H226; H315; H317; H410	50 - 75	5989-27-5	227-813-5	01-2119529223-47	#

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée. #: substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail. Les limites d'exposition sont listées dans la rubrique 8.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les verres de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Faire avaler éventuellement 1 à 2 cuillères de laxative (sulfate de sodium). Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin en cas d'indisposition, de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Peut provoquer maux de tête, somnolence, vertiges et nausées. Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux.
- Contact cutané : Irritant. Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer rougeurs et une peau sèche.
- Contact oculaire : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées. Peut provoquer une atteinte des poumons, maux de gorge et manque de respiration.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse résistant à alcool. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.
- Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.
Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autres matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Pour l'équipement de protection individuelle voir rubrique 8. Pour les informations relatives à l'élimination, voir rubrique 13.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Ne pas respirer les aérosols. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes. À protéger contre des rayons solaires.
Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers (sauf aciers inoxydables). PE et PP.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m ³)	VLE 15 min. (mg/m ³)	Observations
Pin-2(3)-ène	BE	113	-	-
Pin-2(3)-ène		113		
2-Butoxyéthanol	FR	49	246	Risque de pénétration de percutanée
2-Butoxyéthanol	BE	98	246	Huid
2-Butoxyéthanol	CH	49	98	4x15 min., Haut., Biologisches Monitoring, Schwangerschaft Gruppe C
2-Butoxyéthanol	EC	100	246	Skin
Propane-2-ol	FR	-	980	-
Propane-2-ol	BE	997	1248	-
Propane-2-ol	CH	500	1000	4x15 min., Biologisches Monitoring, Schwangerschaft Gruppe C
1-Méthoxy-2-propanol	FR	188	375	Risque de pénétration percutanée
1-Méthoxy-2-propanol	BE	375	568	D
1-Méthoxy-2-propanol	CH	360	720	4x15 min., Biologisches Monitoring, Schwangerschaft Gruppe C
1-Méthoxy-2-propanol	EC	375	568	Skin
d-Limonène	CH	110	220	4x15 min., Sensibilisatoren, Schwangerschaft gruppe C
d-Limonène		110	-	MAC: DE, CH, NL

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Pin-2(3)-ène	Inhalation				5,98 mg/m ³
7-Méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène	Dermal		0,83 mg/kg bw		
	Inhalation				5,85 mg/m ³
2-Butoxyéthanol	Dermal		89 mg/kg bw		75 mg/kg bw/day
	Inhalation	246 mg/m ³	663 mg/m ³		98 mg/m ³
Propane-2-ol	Dermal				888 mg/kg bw/day
	Inhalation				500 mg/m ³
1-Méthoxy-2-propanol	Dermal				50,6 mg/kg bw/day
	Inhalation	553,5 mg/m ³			369 mg/m ³
d-Limonène	Inhalation				33,3 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique

Pin-2(3)-ène	Inhalation Oral			1,06 mg/m ³ 0,31 mg/kg bw/day
7-Méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène	Dermal Inhalation Oral			0,42 mg/kg bw/day 1,25 mg/m ³ 0,42 mg/kg bw/day
2-Butoxyéthanol	Dermal Inhalation Oral	44,5 mg/kg bw 426 mg/m ³ 123 mg/kg bw		38 mg/kg bw/day 49 mg/m ³ 3,2 mg/kg bw/day
Propane-2-ol	Dermal Inhalation Oral			319 mg/kg bw/day 89 mg/m ³ 26 mg/kg bw/day
1-Méthoxy-2-propanol	Dermal Inhalation Oral			18,1 mg/kg bw/day 43,9 mg/m ³ 3,3 mg/kg bw/day
d-Limonène	Inhalation Oral			8,33 mg/m ³ 4,76 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Pin-2(3)-ène	Water	0,004 mg/l	0,0004 mg/l	
	Sediment	1,033 mg/kg	0,103 mg/kg	
	STP			3,26 mg/l
	Soil			0,539 mg/kg
	Oral			1,35 mg/kg food
7-Méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène	Water	0,008 mg/l	0,0008 mg/l	
	Sediment	5,022 mg/kg	0,502 mg/kg	
	STP			0,2 mg/l
	Soil			1,015 mg/kg
	Oral			2,78 mg/kg food
2-Butoxyéthanol	Water	8,8 mg/l	0,88 mg/l	
	Sediment	34,6 mg/kg	3,46 mg/kg	
	Intermittent water			9,1 mg/l
	STP			463 mg/l
	Soil			3,13 mg/kg
Propane-2-ol	Water	140,9 mg/l	140,9 mg/l	
	Sediment	552 mg/kg	552 mg/kg	
	Intermittent water			140,9 mg/l
	STP			2251 mg/l
	Soil			28 mg/kg
1-Méthoxy-2-propanol	Water	10 mg/l	1 mg/l	
	Sediment	52,3 mg/kg	5,2 mg/kg	
	Intermittent water			100 mg/l
	STP			100 mg/l
	Soil			5,49 mg/kg
d-Limonène	Water	0,0054 mg/l	0,0005 mg/l	
	Sediment	1,32 mg/kg	0,13 mg/kg	
	STP			1,8 mg/l
	Soil			0,262 mg/kg
	Oral			3,33 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



- Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité: inconnu.
- Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type AK (brun/vert), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc nitrile. ± 0,5 mm Indication du temps de perméabilité: inconnu.
- Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité avec protection latérale, conforme à la norme NE 166.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide.	
Couleur	: Incolore.	
Odeur	: Caractéristique.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: Non applicable.	Produit presque anhydre.
Hydrosolubilité	: Soluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Inconnu.	
Point d'éclair	: 24 °C	PMcc
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	: > 230 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: 82 °C	
Point/intervalle de fusion	: < 0 °C	
Propriétés explosives	: Inconnu.	Ne contient pas des agents explosives.
Limites d'explosion (dans l'air)	: Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 0,9 (d-Limonène)
	:	Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 12 Propane-2-ol
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	
Viscosité (40°C)	: Impertinent.	Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.
Pression de vapeur (20°C)	: > 2300 Pa	
Densité de vapeur (20°C)	: > 1	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: 0,8 g/ml	
Taux d'évaporation	: < 1	(acétate de n-butyle = 1)

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 68 %. ATE: > 5 mg/l. Peut provoquer des lésions aux organes. Organe(s) cible(s): Système nerveux central. Effet(s): L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations d'ébriété, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation poursuivie peut causer un évanouissement et la mort.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 2156 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Irritant. Peut provoquer rougeurs. Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau.
- Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritant.

Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 4228 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer une atteinte des poumons, maux de gorge et manque de respiration. Peut provoquer broncho-pneumonie.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, maux de ventre, vomissement et diarrhées. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience	
Pin-2(3)-ène	NOAEL (orale) - estimation	250 mg/kg bw/d	Read across		
	NOAEL (inhalation)	170 mg/m3	OECD 413	Rat	
	DL50 (orale)	3700 mg/kg bw	-----	Rat	
	NOAEL (développement) - estimation	250 mg/kg.d	Read across	Rat	
	Génotoxicité - estimation	Non-génotoxique	Read across		
	Irritation des yeux - estimation	Modérément irritant	Read across	Lapin	
	Mutagénicité	Non mutagène	-----	Salmonella typhimurium	
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	-----	Lapin	
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	-----	Cobaye	
	Irritation de la peau	Modérément irritant	-----	Lapin	
	Irritation de la peau	Non-irritant	-----	Homme	
	7-Méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène	Irritation de la peau	Irritant	-----	-----
		Irritation des yeux	Irritant	-----	-----
NOAEL (développement, orale)		500 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat	
Sensibilisation cutanée		Non sensibilisant	OECD 429	Souris	
NOAEL (orale)		500 mg/kg bw/d	-----	Rat	
Mutagénicité		Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
NOEL (cancérogénicité, orale)		500 mg/kg bw/d	OECD 451	Souris	
Génotoxicité - in vitro		Non-génotoxique	OECD 473		
Génotoxicité - in vivo		Négatif	OECD 474	Souris	
NOAEL (fertilité, orale)		500 mg/kg bw/d	OECD 415	Rat	
DL50 (orale)		> 11900 mg/kg bw	-----	Rat	
DL50 (dermale)		> 5000 mg/kg bw		Lapin	
2-Butoxyéthanol		Irritation des yeux	Irritant	OECD 405	Lapin
	CL50 (inhalation)	2200 mg/m3	OECD 403	Rat	
	DL50 (dermale)	435 mg/kg bw	OECD 402	Lapin	
	NOAEL (inhalation)	152 mg/m3	OECD 413	Rat	
	NOAEL (fertilité, orale)	720 mg/kg bw/d			
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique			
	NOEL (cancérogénicité, orale)	Non-cancérogène			
	DL50 (orale)	1746 mg/kg bw	OECD 401	Rat	
	NOAEL (dermale)	> 150 mg/kg bw/d	OECD 411	Lapin	
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 474	Souris	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	

Propane-2-ol	NOAEL (développement, orale)	> 100 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
	NOAEL (orale)	< 69	OECD 408	Rat
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye
	NOAEL (orale)	870 mg/kg bw/d	----	Rat
	DL50 (orale)	4396 mg/kg bw	----	Rat
	DL50 (dermale)	12800 mg/kg bw	----	Rat
	CL50 (inhalation)	46600 mg/m3	----	Rat
	Irritation de la peau	Faiblement irritant	OECD 404	Lapin
	Irritation des yeux	Irritant	OECD 405	Lapin
	NOAEL (fertilité, orale)	407 mg/kg bw/d		Rat
	NOAEL (développement, orale)	400 mg/kg bw/d		Rat
	NOEL (cancérogénicité, orale)	Non-cancérogène	OECD 416	Rat
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	
	NOAEL (inhalation)	12500 mg/m3	OECD 451	Rat
	1-Méthoxy-2-propanol	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 474
NOEL (cancérogénicité, inh.)		12500 mg/m3		Souris
Génotoxicité - in vitro		Non-génotoxique	OECD 476	
CL50 (inhalation)		> 26315 mg/m3	OECD 403	Rat
Irritation des yeux		Légèrement irritant	OECD 405	Lapin
NOAEL (orale)		919 mg/kg bw/d	OECD 407	Rat
NOEL (inhalation)		300 mg/m3	OECD 453	Rat
NOAEL (dermale)		> 1000 mg/kg bw/d	OECD 410	Lapin
DL50 (orale)		3739 mg/kg bw	OECD 401	Rat
Irritation de la peau		Non-irritant	OECD 404	Lapin
Génotoxicité - in vitro		Non-génotoxique	OECD 473	
NOEL (cancérogénicité, inh.)		11278 mg/m3	OECD 453	Rat
Mutagénicité		Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
Sensibilisation cutanée		Non sensibilisant	----	Cobaye
DL50 (dermale)		> 2000 mg/kg bw	OECD 402	Rat
NOAEL (fertilité, inh.)		1128 mg/m3	OECD 416	Rat
NOAEL (développement, inh.)		> 11278 mg/m3	OECD 414	Rat
d-Limonène	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique		
	DL50 (orale)	4400 mg/kg bw	----	Rat
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	----	Lapin
	NOEL (orale)	5 mg/kg bw/d	----	Rat
	NOAEL (orale)	30 mg/kg bw/d		Rat
	Irritation de la peau	Irritant	----	
	NOAEL (développement, orale)	600 mg/kg bw/d		Rat
	Sensibilisation cutanée	10075 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin
	NOEL (cancérogénicité, orale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 451	Rat
	Génotoxicité - in vivo	> 2000 mg/kg bw/d		Rat

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Très toxique pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 1 mg/l. CE50 calculée (daphnia): < 1 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Peut former un film de pétrole sur la surface d'eau. Ce film peut provoquer un déclin de concentration d'oxygène dans l'eau et causer des effets négatifs pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
d-Limonène	NOEC (puce d'eau) - chronique	0,15 mg/l.d		Daphnia magna
	Biodégradation ultime aérobie (%)	> 92 %		
	CE50 (puce d'eau)	0,36 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CL50 (poisson)	0,720 mg/l	OECD 203	Pimephales promelas
	Log P(oe)	4,38		

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : 793 g/l

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.

Catalogue des Déchets Européen : Éliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Codes OMoD : 20 01 29 S
Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU**

UN Numéro : UN 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (d-Limonène ; Propane-2-ol)

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR / RID (route/chemin de fer)

Classé : 3
Code de classification : F1
Groupe d'emballage : III
Etiquette de danger : 3 + N



IMDG (Mer)

Classé : 3
Groupe d'emballage : III
EmS (incendie / fuite) : F - E / S - E
Polluant marin : Oui



IATA (Air)

Classé : 3

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de ce produit.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI).

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Régulations CE : Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.
- : En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

Déclaration des ingrédients selon le règlement CE/648/2004:

Contient:	Concentration (%)
Hydrocarbures aliphatiques	> 30
d-Limonène	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

*

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (CE) 1907/2006 datée du 8 décembre 2006 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
DNEL	Niveau dérivé sans effet
ECETOC TRA	Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques - Evaluation ciblée des risques
UE	Union Européenne
EUSES	European Union System for the Evaluation of Substances
Recueil IBC	Intermediate Bulk Container
LD50 LC50	Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population

NOAEL	Dose sans effet (adversible) observable
NOEC	Concentration sans effet observé
LEP	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	Catégorie de produits chimiques
PNEC	Concentration prédite sans effet
STP	Installation de traitement des eaux usées
SU	Secteur d'utilisation
SVHC	Substance extrêmement préoccupante
VME/VLE	Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Format de nombre : "," utilisé comme séparateur décimal

Date de la quatrième émission